



Unis pour aller plus loin

Pêle-mêle...

Les ASC : encore un peu de patience !

La CGT s'implique **activement** pour que la « politique des ASC » puisse être déployée rapidement. Il vous faudra être encore **un peu patient**. Un temps intersyndical sur cette thématique est prévu le 11 avril. Il devrait permettre, on l'espère, **d'avancer** sur une charte et sur les offres des ASC.

NAO 2021 : de nombreux dossiers régularisés...

La direction a normalement informé tous les salariés qui doivent **bénéficier de la régularisation**. La CGT se félicite encore de cette belle **victoire** qui n'est que **justice** pour les salariés lésés. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier et que vous estimez être dans **vos droits**, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT.

FINA : des correctifs en cours ?

On ne va pas refaire le match, mais la direction régionale nous a présenté les **nombreuses mesures** en cours,

pour palier aux dysfonctionnements liés à FINA et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles sont conséquentes.

Cela démontre et confirme que le déploiement de FINA a été **complètement raté**. Un CSE central extraordinaire aura lieu sur ce sujet le mercredi 27 mars.

Ouverture de droits à congés payés en cas de maladie : l'état légifère.

Le texte de loi prévoit que les salariés dont le contrat est suspendu pour maladie **continueront à acquérir** des droits à congés, que la maladie soit d'origine professionnelle ou non.

Les salariés en arrêt de travail pour un accident ou une maladie d'origine non-professionnelle acquerront des congés payés, au rythme de **2 jours ouvrables** par mois, soit quatre semaines par an de congés payés, à savoir le minimum garanti par la directive de 2003. **Une communication CGT plus exhaustive est en cours.**

Un budget prévisionnel 2024 encore négatif !

Le budget 2024 présenté en séance, prévoit un **EBE négatif de -4 338 936 €**. A prime abord, cela pourrait être inquiétant, mais compte tenu de la baisse d'activité prévue et que ce budget est en amélioration par rapport à l'année 2023, la CGT **estime** que la direction fait preuve d'**optimisme**.

Au niveau des charges, il est à noter une **baisse** significative de la **massesalariale** due au non-renouvellement de certains CDD, intérimaires et prestataires. Effet direct de la **baisse d'activité** qui devrait également réduire les coûts liés aux MOPO. La direction a également intégré la **baisse des coûts énergétiques** liée au « Marché Énergie ».

Au niveau des recettes, on note une **augmentation** du budget **marché privé** et une baisse de la commande publique (France Travail et Région).



Emploi : un enjeu majeur pour 2024

Face aux **défis** économiques actuels, l'emploi se profile comme l'une des **principales préoccupations** de la direction. Il va être l'une des **variables d'ajustement** pour l'année 2024.

La direction reconnaît les obstacles qui se dressent notamment par le manque de visibilité actuelle des commandes à venir.

Actuellement, nous sommes 372 salariés en CDI et 19 postes sont toujours à pourvoir. Pour la CGT, le

recrutement en CDI reste un **enjeu majeur** nécessitant une vigilance constante pour garantir une **stabilité dans les équipes**.

Nous resterons en veille pour que les salariés en CDI puissent continuer à avoir une activité professionnelle en relation avec leurs compétences.

Dans les mois à venir, la **gestion des ressources humaines** s'annonce complexe. La CGT demeurera attentive à la situation de toutes et de tous.

Activité : un plan nommé "Rebond"



Notre délégation a fait inscrire une question à l'ordre du jour du CSEE, pour connaître la **stratégie de la direction** face à la baisse d'activité prévue en 2024..

En préambule, la direction a souligné **l'excellence** des chiffres des 2 premiers mois de l'année 2024. **Les meilleurs depuis 10 ans** avec un dépassement du budget prévisionnel.

Cependant, elle prévoit des difficultés à venir en raison de la **faible visibilité** de la commande publique cette année.

L'objectif annoncé par la direction régionale est de **réduire notre dépendance** à cette commande publique et de **développer le marché privé** via un plan nommé "Rebond".

Celui-ci va être déployé pour **accroître** l'alternance, le plan de développement des compétences et les POE.

Pour cela, la direction nous annonce le **recrutement de 4 chargés de clientèles** en CDD, dont le périmètre géographique reste à définir.

La CGT a toujours milité pour que soit renforcé l'équipe commerciale.

Cette décision, **un peu tardive**, peut être un levier pour développer de l'activité, mais nous avons également **besoin** de commandes publiques. Nous déplorons, encore une fois, le **désengagement** du conseil régional sur le PRIC 2.

Le jeudi 21 mars 2024, une dépêche AEF est tombée indiquant :

« Engagée depuis l'automne 2023, la négociation entre l'État et le conseil régional sur le Pric en Auvergne-Rhône-Alpes se termine par un échec... », « En l'absence de contractualisation, ce serait donc France Travail qui piloterait le Pric... ». **À suivre...**

Infos du Président !

Un **Audit QUALIOPI** va être réalisé entre le 27 mai et le 1er juillet 2024. En plus du siège, 3 régions sont concernées : AURA, Bretagne et PACA. **En AURA**, la DR sera auditée le 31 mai, Chambéry le 3 juin, Romans le 4 juin, Vénissieux le 10 et 11 juin, Saint-Etienne le 17 juin et Beaumont le 18 juin. **Les résultats** seront connus le **1er juillet**.

La direction n'a toujours **pas connaissance** d'une décision concernant le **PRIC 2**. Toutefois, elle nous a précisé que les choses **pourraient évoluer** d'ici la fin du mois de mars.

Le directeur général de France Travail sera sur le centre de Grenoble le 15 avril 2024 pour découvrir, entre autres, le village des solutions. Grenoble est le **4ème** site à être **labellisé** dans notre région.

Trophées pour elles : le 8 mars a eu lieu la finale nationale à la maison des métallos à Montreuil. Les lauréates AURA étaient présentes, et ont fait honneur à leur région. **Bravo à elles pour leurs parcours !**

La direction générale veut nous imposer la prise de tous les ponts !



La direction nationale envisage de **rendre obligatoire** la fermeture de tous les sites Afpa lors de tous les ponts. Bien qu'en gymnastique artistique, le pont est une figure imposée, la CGT est **totallement opposée** à ce que la direction nous impose la prise de congé les jours de ponts.

Notre délégation considère que la prise de congé doit rester à la main de chacun, car chaque salarié a des besoins et des contraintes différents en matière de congés.

Pour la période à venir, un salarié en CDD se verra imputé de 3 jours pour les ponts, 10 jours pour la fermeture d'août et 5 jours pour la fermeture de Noël **soit 18 jours de prise de congé imposés** sur les 25.

Au passage, nous rappelons à la direction que l'accord RATT n'est toujours pas respecté pour les salariés en CDD.

Pour notre délégation, cette proposition est **inacceptable** et peut avoir un **impact négatif** sur le bien-être et la **qualité de vie**.

Les RP au plus près des salariés...

La direction souhaite que les questions posées par les Représentants de Proximité respectent le **périmètre défini** dans l'article 4 de l'accord signé, c'est-à-dire en faisant remonter **des questions** qui portent sur **des réclamations**.

Sans déroger à l'accord et dans l'objectif de maintenir un **bon dialogue social**, la CGT estime que les sujets ou problématiques d'un site doivent et peuvent être **traités au local**. Si des questions devaient rester sans réponses, vos élus CGT les feraient **remonter en CSEE**.

La qualité de vie au travail, c'est aussi choisir ses périodes de congés !

De manière récurrente, la **direction s'obstine** à imposer deux semaines de fermeture durant le mois d'août. Cette période étant **la plus chère** et dans un contexte d'inflation, ne serait-il pas opportun de laisser la possibilité à chacun de **choisir sa période de congé**.

Cette décision **contraint** les salariés à prendre deux semaines de congé, incluant le 15 août comme jour férié, nécessitant

ainsi la pose d'une journée supplémentaire pour **obtenir les droits à fractionnement**. En outre, si le jour férié coïncide avec le pont offert, cela contraindra les salariés à poser 2 jours supplémentaires.

Pour la **CGT**, ces raisons justifient pleinement **notre opposition** à cette décision. La CGT et les autres organisations syndicales ont exprimé un **avis défavorable** quant à la fermeture des sites durant cette période.